



2022 RAPPOR T ANNUEL

.....
Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres



Table des matières

Commentaires sur l'exercice 2022	4
Structure du COSC	6
État des organes statutaires du COSC au 31.12.2022.....	8
Mutations	10
Rapport de l'organe de révision	11
Le COSC en quelques chiffres	12
Évolution des certifications	13

Commentaires sur l'exercice 2022

Conseil d'administration – M. Nico de Rooij

Malgré un contexte économique mondial difficile, 2022 a été une année exceptionnelle pour l'horlogerie suisse qui a obtenu des résultats historiques. Grâce à ses partenaires, le COSC a la fierté d'annoncer qu'un nouveau record est atteint.

Le total des pièces déposées est de 2'428'849 pour un total de 2'325'768 certifications délivrées. Le pourcentage des échecs et autres causes de refus est en très légère hausse, mais ne représente que 3.8%. Ces résultats confirment l'excellence du savoir-faire horloger en Suisse.

Le projet d'optimisation de nos équipements et d'automatisation de certaines opérations dans nos laboratoires est en plein essor. En parallèle, un projet spécialement dédié au contrôle en tête de montre a vu le jour à la fin du mois de décembre 2022 au laboratoire de Saint-Imier. L'agrandissement des locaux abritant les laboratoires de contrôle fait également partie des projets du COSC et les travaux au laboratoire du Locle ont été quasiment achevés en décembre 2022.

Il est à relever l'énorme travail accompli en 2022 par tous les acteurs du COSC pour assurer le succès des activités de notre association.

Direction – M. Andreas Wyss

Afin de renforcer le COSC dans ses activités, la direction a engagé un nouveau chef de projets pour compléter l'équipe de direction. M. Vitor Hugo Marques a pris ses fonctions le 1er novembre 2022.

« 2022 année
exceptionnelle
pour l'horlogerie
suisse »

Un énorme travail dans le cadre du projet d'évolution technologique de nos processus de mesure et d'armage a été accompli. Les différents modules de la future machine ont été réalisés et des essais de fonctionnement ont pu être effectués afin de valider les concepts retenus. Sur la base de ces différents modules et des essais réalisés, les analyses du flux de travail ont pu être initiées.

Le projet d'une nouvelle méthode de mesure en tête de montre en mode semi-automatique initié en 2021 a été validé en décembre 2022 par le SAS – service d'accréditation suisse. Le COSC est maintenant officiellement accrédité pour cette méthode de mesure. Le laboratoire de Saint-Imier est le premier BO à être équipé de ces nouvelles machines. En parallèle, les spécifications de dépôt ont été modifiées afin d'y inclure le nouveau traitement du contrôle en tête de montre.

Les projets d'agrandissement des locaux afin que les infrastructures de nos laboratoires puissent répondre à l'augmentation des quantités déposées ont été initiés. Les travaux ont débuté au laboratoire du Locle et se sont terminés en décembre 2022. Pour les deux autres BO, les projets sont en cours d'élaboration. Les travaux devraient normalement pouvoir débuter en 2023.

A la suite de différentes annonces des autorités cantonales et fédérales, il a été décidé de mandater une entreprise spécialisée pour la conduite d'une analyse énergétique de nos trois laboratoires. Les rapports de synthèse détaillés ont été remis aux différentes autorités en charge de l'exploitation des BO afin qu'elles puissent initier les mesures visant à réduire les consommations d'énergie thermique et électrique. L'objectif étant de garantir le fonctionnement de nos laboratoires quelles que soient les conditions d'approvisionnement énergétique dans le futur.

Depuis de nombreuses années, le prix Gaïa récompense des carrières extraordinaires accomplies au service de l'horlogerie. Le Président du COSC, Monsieur Nico de Rooij est le lauréat

2022 dans la catégorie Histoire, Recherche pour sa carrière exceptionnelle menée dans la recherche en microtechnique. Le jury a relevé sa contribution au transfert de technologies au profit de l'industrie horlogère. Le COSC salue la carrière remarquable de M. de Rooij.

Commission technique – M. Pierre-André Farine

L'année 2022 a été dense et la Commission technique s'est réunie à 5 reprises en 2022. De plus, deux sous groupes de travail spécialement dédiés aux nouveaux projets de certification ont été constitués au sein de la Commission technique. Le travail accompli a permis d'obtenir en fin d'année 2022 la validation par le Service d'accréditation Suisse de la nouvelle méthode de mesures des contrôles en tête de montre en mode semiautomatique.

En parallèle, le projet de renouvellement des machines de mesure par vision et d'armage est à son point culminant. Les efforts fournis par la Commission technique et la direction du COSC ont permis d'envisager la conception de la machine prototype. Le travail s'est concentré sur le développement du lot automatique, de la prise d'état, de l'armage par la tige et par la masse et à la validation des flux. Des essais sur les différents modules des nouvelles machines ont été réalisés. Ils ont permis de mettre en évidence les améliorations à apporter et la validation des concepts retenus. Une analyse de flux a été engagée pour vérifier que les concepts choisis permettent d'atteindre les performances et la rentabilité souhaitées. Un prototype du module d'armage par la masse a été également conçu.

« Validation par le SAS d'une nouvelle méthode de mesure. »

Conclusion - Le Président M. Nico de Rooij

Au nom du Conseil d'administration et de la direction, nous remercions tous les acteurs de la branche qui ont conduit, grâce à leur passion, leur ténacité et l'excellence de leurs produits, l'horlogerie suisse à des résultats exceptionnels en 2022. Ces résultats ont contribué au succès du COSC.

Nos sincères remerciements s'adressent aux membres de notre Assemblée générale, du Conseil d'administration, de la Commission technique, des différents sous-groupes de travail, du Comité de gestion ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs de nos trois laboratoires et à leurs autorités de gestion respectives.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous en juin prochain et vous souhaitons un bel été.

Pour le Conseil d'Administration
M. Nico de Rooij, Président

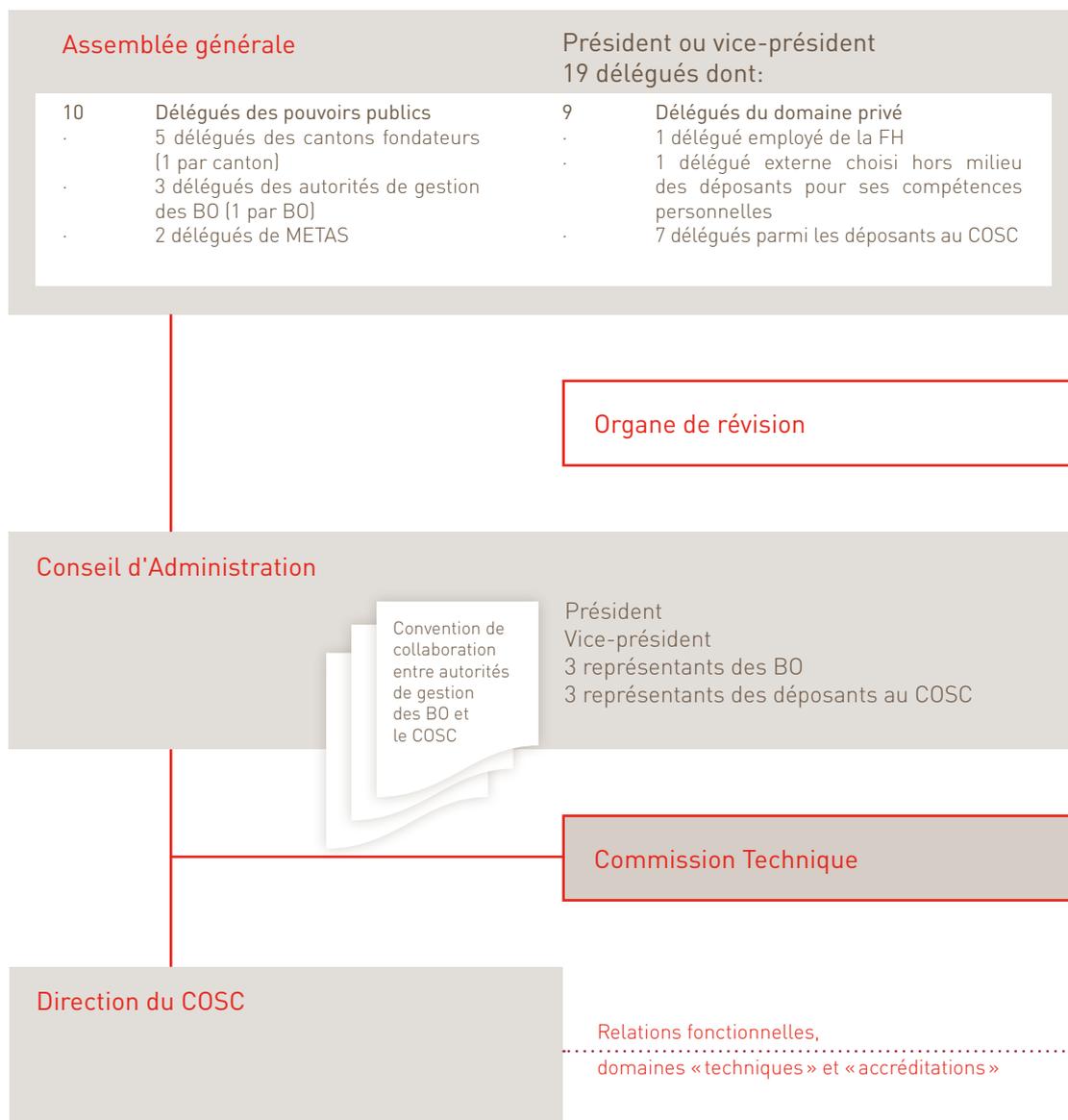
Pour la Direction
M. Andreas Wyss, Directeur

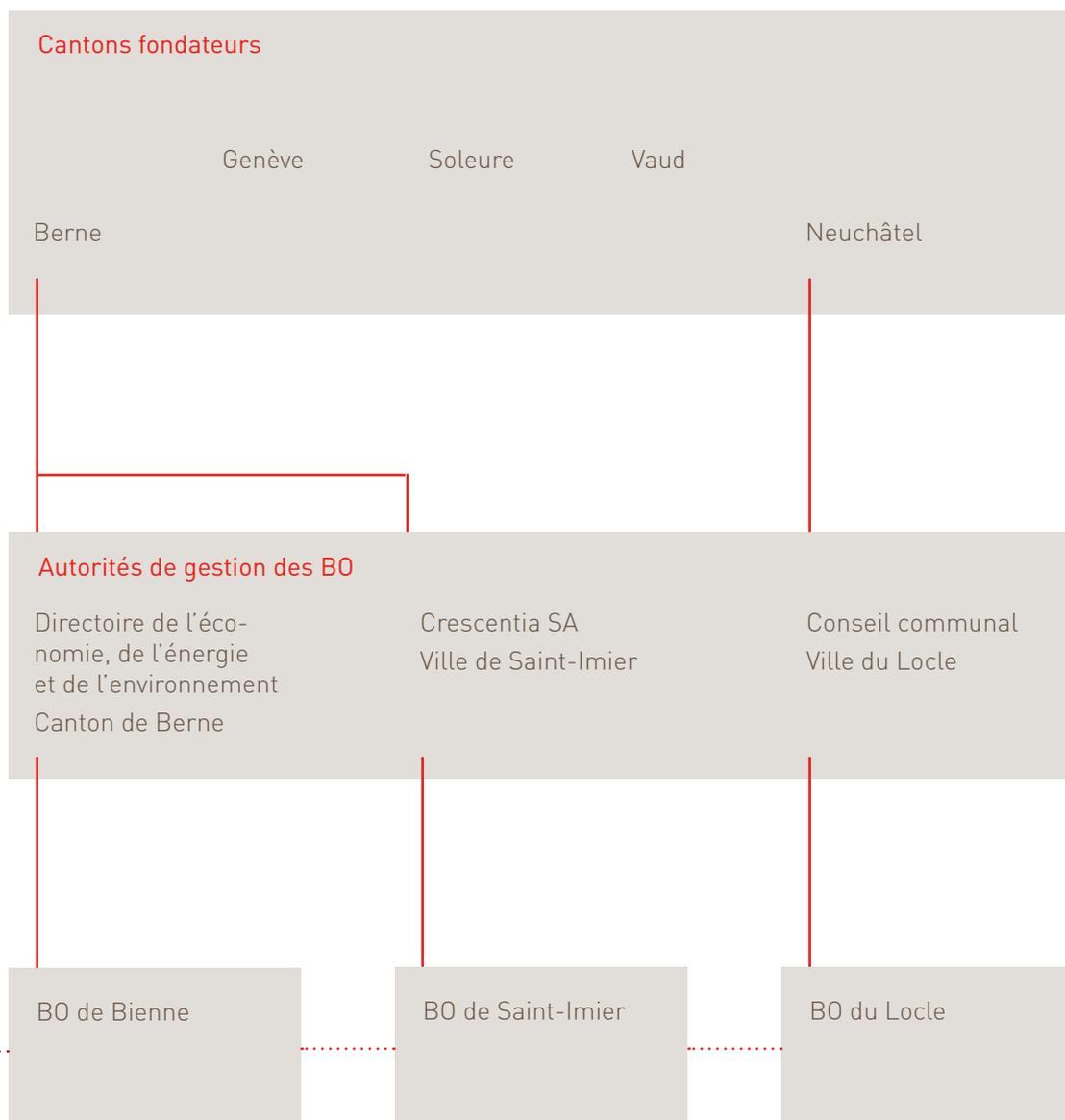
Pour la Commission Technique
M. Pierre-André Farine, Président

Structure du COSC

Présidents d'honneur: M. André Beyner, M. Jean Michel et M. Germain Rebetez

Membre d'honneur: M. Marc-André Miche





État des organes statutaires du COSC au 31.12.2022

Assemblée générale

Président M. Nico de Rooij

Vice-président M^e Peter Blaser

Délégués

a. des cantons

Berne	M. Marco Tullio
Genève	M. Pierre Amstutz
Neuchâtel	M. Jean-Kley Tullii
Soleure	M. Erich Blösch
Vaud	M. David Pousset

b. des BO

BOBI	M. Thomas Kräuchi
BOLO	M. Claude Dubois
BOSI	M. Denis Gerber

c. de METAS

M. Christian Kottler
M. Jacques Morel

d. du domaine privé

1 membre externe	M. Pierre-André Farine
1 membre de la FH	M. Patrick Lötscher
7 membres déposants	M. Jean-Pierre Aebischer
	M. Nicolas Clerc
	M. Andreas Hobmeier
	M. Cédric Veya
	M. Pascal Ricci
M. Samir Merdanovic	
M. Sergio Valceschini	

Suppléants

a. des cantons

M. Daniel Dietz
M ^{me} Saskia Bouvier
M ^{me} Geneviève Ravezzani
M. Daniel Wegmüller
M. Raphaël Conz

b. des BO

M. Marco Tullio
M. Denis de la Reussille
M. Corentin Jeanneret

c. de METAS

M. Fabiano Assi
M. Antoine Jallageas

d. du domaine privé

M. Yvan Terés
M. David Luther
M. Michel Studer
M. Michael Bourquin
M. Guillaume Boilot
M. François Rubin
M. Kilian Eisenegger
M. Martin Paroz
M. Pascal Imfeld

Conseil d'administration

Président M. Nico de Rooij

Vice-président M^e Peter Blaser

Membres
 M. Jean-Pierre Aebischer
 M. Nicolas Clerc
 M. Claude Dubois
 M. Thomas Kräuchi
 M. Pascal Ricci
 M. Denis Gerber

Organe de révision

Fiduciaire M. Dominique Glauser, Hauterive
 M. Dominique Glauser

Assistent aux séances

M^{me} Laurie Bettenmann
 M. Pierre-André Farine
 M. Andreas Wyss

Commission technique

Président M. Pierre-André Farine

Membres
 M. Sébastien Bannier
 M. Thomas Brebeck
 M. Kilian Eisenegger
 M. Sylvain Huot-Marchand
 M. Pascal Imfeld

M. Antoine Jallageas
 M. Christophe Kohli
 M. Cédric Lambert
 M. Vitor Hugo Marques
 M. Andreas Wyss

Direction

Directeur M. Andreas Wyss

Assistante M^{me} Laurie Bettenmann

Chef de projet M. Cédric Lambert
 M. Vitor Hugo Marques

Adresse
 Av. Léopold-Robert 65
 2300 La Chaux-de-Fonds
 T +41 32 913 80 78
 direction@cosc.swiss
 info@cosc.swiss

Bureaux officiels de contrôle des chronomètres

BO
 Responsable
 Rue
 Localité
 Tél.
 E-mail

Bienne
 M^{me} Rachel Lavanchy
 Route de Soleure 136
 2504 Bienne
 +41 31 636 70 50
 bobi@cosc.swiss

Le Locle
 M. Stéphane Girardin
 Rue des Billodes 18
 2400 Le Locle
 +41 32 933 85 60
 bolo@cosc.swiss

Saint-Imier
 M. Patrick Flaig
 Rue Dr Schwab 32a
 2610 Saint-Imier
 +41 32 942 30 20
 bosl@cosc.swiss

Mutations

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

b) des BO

- BO de Saint-Imier
Démission de M. Patrick Tanner, délégué.
Nomination de M. Denis Gerber.

c) de METAS

- Démission de M. Gregor Dudle, délégué.
Nomination de M. Christian Kottler (auparavant délégué suppléant).
Nomination de M. Fabiano Assi, délégué suppléant.

d) du domaine privé

- délégués FH représentant les marques
Démission de M. Clément Miazza, délégué.
Nomination de M. Cédric Veya.
Démission de M. Daniel Uebelhart, délégué.
Nomination de M. Samir Merdanovic.
- de la FH
Départ à la retraite de M. Michel Arnoux, délégué suppléant.
Nomination de M. David Luther.
- délégué externe
Démission de M. Herbert Shea, délégué suppléant.
Nomination de M. Yvan Terés.

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Démission de M. Patrick Tanner
Nomination de M. Denis Gerber.

Nous remercions très vivement MM. Clément Miazza, Daniel Uebelhart, Gregor Dudle, Michel Arnoux et Herbert Shea.

Des remerciements particuliers sont adressés à M. Patrick Tanner pour son engagement et son implication au sein du Conseil d'administration du COSC depuis de nombreuses années.

Nous accueillons chaleureusement M. Denis Gerber en tant que nouveau membre de notre Conseil d'administration ainsi que MM. Cédric Veya, Samir Merdanovic, Fabiano Assi, David Luther et Yvan Téres au sein de notre Assemblée générale.



Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale du Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) du Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise concernée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous signalons comme information complémentaire :

L'autorité fiscale neuchâteloise confirme dans un courrier du 30 juin 2014 que l'association bénéficie de l'exonération des impôts directs au niveau fédéral, cantonal et communal pour but de service public moyennant le respect de diverses conditions administratives. Cette décision est réexaminée chaque année par l'autorité.

Hauterive, le 11 avril 2023

Dominique Glauser

Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé



Le COSC en quelques chiffres

Bureau de contrôle	Attestations délivrées		Attestations 2022	Attestations 2021	Ecart [%]
	Instruments mécaniques	Instruments quartz			
BO de Bienne	1'015'372	0	1'015'372	932'447	8,9 %
BO du Locle	608'013	83'952	691'965	777'257	-11,0 %
BO de Saint-Imier	618'431	0	618'431	575'231	7,5 %
Sous-total des pièces avec attestation	2'241'816	83'952	2'325'768	2'284'935	1,8 %
Sous-total des échecs et autres causes de refus d'attestation			91'287	81'809	
Sous-total des pièces déposées en vue d'attestation			2'417'055	2'366'744	2,1 %
Pourcentage des échecs et autres causes de refus d'attestation			3,8 %	3,5 %	
Sous-total des pièces déposées pour essais divers			11'794	13'056	
Total général des pièces déposées			2'428'849	2'379'800	2,1 %

+2,0 % de certificats mécaniques

Saint-Imier
618'431 certificats

2'325'768
certifications

-2,8 %
certifications quartz

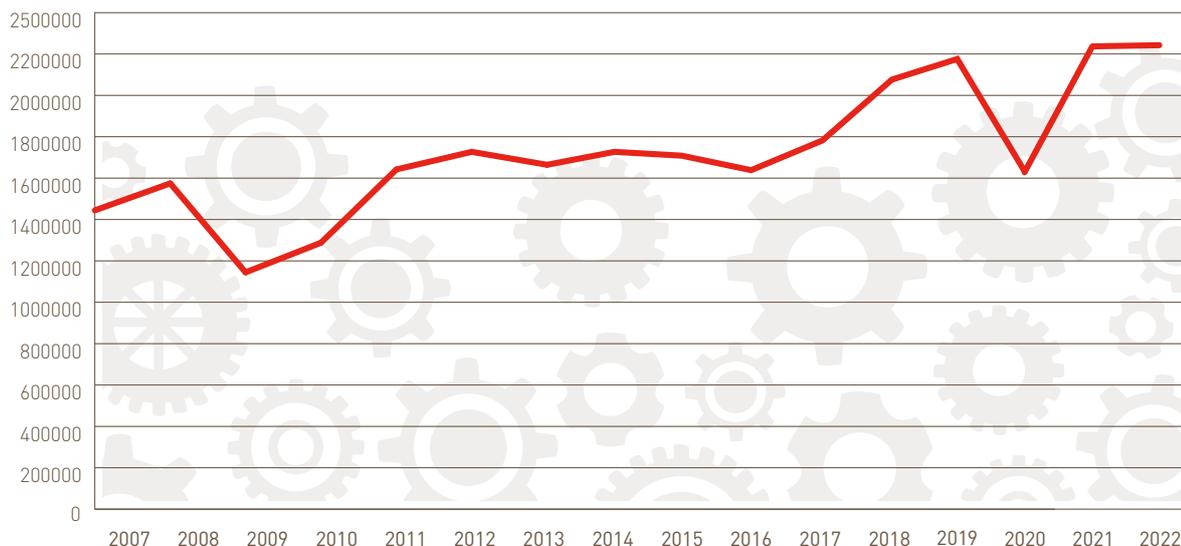
Bienne
1'015'372 certificats

2'428'849 déposées au COSC

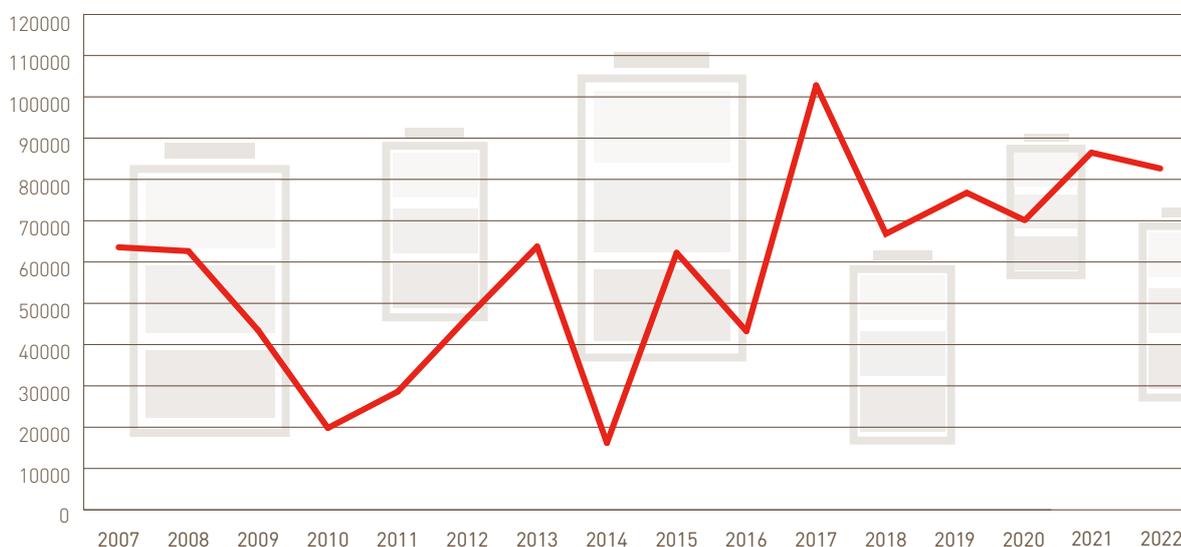
Le Locle
691'965 certificats

Évolution des certifications

Certificats mouvements mécaniques



Certificats mouvements quartz





COSC Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres
Avenue Léopold-Robert 65 · CH-2300 La Chaux-de-Fonds
T +41 (0)32 913 8078 · direction@cosc.swiss